

Greffe

du Tribunal de Commerce de
Niort

18 rue Marcel Paul BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9

SITE: www.greffes.com/niort
Infos sur www.infogreffe.fr ou

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté 2 SEVRIENNE SERVICE
ZAE les Grands Ravards
79410 SAINT GELAIS

Dépôt effectué par :

CONSEILS D ENTREPRISES
143 avenue de Keradennec
23334 QUIMPER CEDEX

Numéro RCS : Niort B 382 439 776

<9244/1991B00165>

Pièces déposées le 29/11/2010 Numéro : 3003141

Procès-verbal d'Assemblée du 09/11/2009
- Changement de Président

/ Le Greffier,
B.S.

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE

2 SEVRIENNE SERVICE
Société par actions simplifiée au capital de 240 000 euros
Siège social : ZAE Les Grands Ravards – 79410 Saint Gelais
382 439 776 RCS NIORT



L'an 2009, le 9 novembre 2010, à 15 heures,
Au siège social à Saint Gelais,

Monsieur Eric Fichet, agissant en qualité de représentant légal de la société EMYQ, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 346 250 euros dont le siège social est fixé à Saint Gelais (79410) – ZAE Les Grands Ravards, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le 489 270 652 RCS Niort ; associée unique de la société ;

Et Président de la société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination de la société EMYQ, en qualité de nouveau Président en remplacement de Monsieur Eric Fichet, démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Eric Fichet de ses fonctions de Président de la société et décide de nommer en remplacement :

- la société EMYQ, société par actions simplifiée au capital de 346 250 euros dont le siège social est situé ZAE Les Grands Ravards 79410 Saint Gelais et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 489 270 652 RCS Niort ; représentée par Monsieur Eric Fichet, son Président ;

pour la durée de la société, à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales et conventionnelles des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société EMYQ
Monsieur Eric Fichet

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name "Eric Fichet", written over a horizontal line.